

# Franchir des paliers



Accédez à des informations  
complémentaires via  
[www.integrale2015.be/fr/faits](http://www.integrale2015.be/fr/faits)



# 3

## Faits marquants 2015

### Évolution 2015 en quelques paliers :

- Solvabilité II
- Encaissements
- Santé financière & taux de rendement
- Placements
- Particuliers
- Conformité
- Award



### Au rythme de Solvabilité II

2015 était la dernière année de préparation avant l'entrée en vigueur de Solvabilité II en janvier 2016 : une législation bien plus exigeante pour les compagnies d'assurance en matière de fonds propres (pilier 1), de gouvernance (pilier 2) et de reporting (pilier 3). Des mesures supplémentaires ont été prises dans chacun de ses piliers.

#### Pour le Pilier 1 - Exigences quantitatives : renforcement des fonds propres

Integrale a pris en 2015 quatre mesures importantes pour renforcer ses fonds propres :

- Vente du portefeuille d'actions pour un montant total de 150 millions d'euros ;
- Augmentation du fonds de garantie de 30 à 60 millions d'euros ;
- Diminution du taux garanti pour les produits CertiFlex (de 1,75 % à 1,25 %) et pour les nouveaux contrats (de 2,25 % à 1,60 %) ;
- Conclusion d'un emprunt subordonné complémentaire de 2,2 millions d'euros.

Grâce à ces décisions, le ratio de Solvabilité II a atteint fin 2015, selon nos estimations, le seuil réglementaire. La transformation en Société Anonyme au deuxième semestre

2016 permettra de renforcer ce ratio.

Conseillée par les sociétés PwC et Willis Tower Watson, Integrale continue à chercher des solutions pour encore l'améliorer : possibilité de réassurance, méthodologie de calcul des besoins en capitaux pour certains actifs.

#### Pour le Pilier 2 - Exigences organisationnelles : finalisation du dispositif

Tous les organes de gouvernance d'Integrale sont conformes aux exigences de Solvabilité II. La Direction effective est devenue Comité de direction avec l'intégration en son sein du Chief Risk Officer et prochainement la présence de trois de ses membres au Conseil d'administration. Par ailleurs, la gestion des risques a été renforcée en effectifs et en outils. Le logiciel Easy To Comply (ETC) acquis en 2014 a bien été mis en place en 2015 : tous les incidents en relation avec les activités d'Integrale (plaintes de clients, erreurs humaines, défaillances, ...) y sont consignés pour analyse et si nécessaire, prendre de nouvelles mesures. Une réconciliation entre la cartographie des risques et les risques éventuels associés à chaque tâche principale a également été refaite. Du côté du contrôle interne, les objectifs sont atteints en termes de mise en place

### Évoluer dans un environnement volatil

En 2015, Integrale a évolué dans un environnement financier doublement volatil. Du côté des taux, durablement à la baisse ces derniers temps, le taux belge de référence OLO à 10 ans a oscillé en cours d'année entre 0,34 % et 1,33 % pour clôturer l'année à 0,97 %. Du côté des marchés boursiers, la courbe de l'indice EUROSTOXX50 a grimpé jusque 3.828 en avril, son point le plus haut de 2015, pour redescendre à 3.007 en septembre, son plus bas niveau et clôturer l'année à 3.287... C'est certain, ce niveau de volatilité requiert la mise en place de solutions permettant de concilier recherche de rendement et maîtrise du risque !

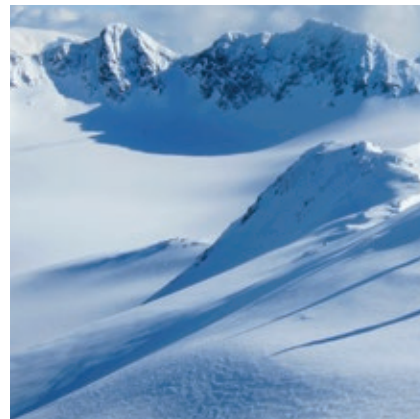
des procédures permettant d'encore mieux maîtriser les risques.

### Pour le Pilier 3 - Exigences de reporting : mise à disposition des premiers rapports

Integrale a également rempli ses obligations en matière de reporting. Elle a fourni aux autorités de contrôle un rapport au 30 septembre 2015 incluant le volet quantitatif (QRT - Quantitative Report Template) ainsi

que des rapports par grands agrégats (Bilan, Fonds propres, Minimum Capital Requirement et Solvency Capital Requirement). Le « rapport d'ouverture » au 1<sup>er</sup> janvier 2016 a également été transmis.

Sur le plan narratif, un premier rapport a été transmis à l'EIOPA et à la BNB dans le respect de leurs exigences.



## Du reporting aussi pour ORSA

Les rapports intermédiaires d'ORSA annoncés en 2014 ont bien été publiés en juillet et novembre 2015. Ce travail sera bien évidemment actualisé au regard du changement de statut d'Integrale.

## OFIS contribue aux 3 piliers de Solvabilité II

OFIS (abrégié de OOFFIISS pour Object Oriented Framework For Integrale Insurance Solvency Solutions) met en place une méthode de programmation et un cadre de travail au service des trois piliers de Solvabilité II :

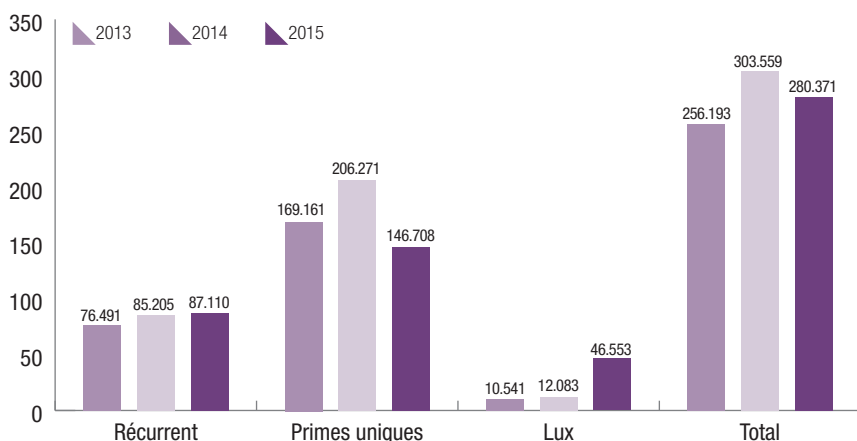
- L'acheminement des données depuis les données métier jusqu'au reporting
- L'ensemble des calculs (pour la BNB, mais aussi ORSA etc.)
- Une partie du reporting (pour la BNB, mais aussi pour des besoins spécifiques de la direction).

Mis en place en 2014, il a commencé à produire ses premiers effets en 2015 pour la constitution de données et du reporting des actifs boursiers et immobiliers.

## Les encaissements gardent le cap

2014 avait été une année exceptionnelle grâce notamment au produit CertiFlex. Malgré des taux très faibles, 2015 ne démerite pas et est une très bonne année.

### Évolution de l'encaissement consolidé (Belgique et Luxembourg) en € milliers



- Les encaissements récurrents progressent de 2,24 %.
- Les primes uniques hors CertiFlex reculent légèrement de 0,84 %.
- Les primes CertiFlex diminuent de près de 50 %. Cela s'explique par un effet de timing entre décembre 2014 et janvier 2015 lorsque de nombreux souscripteurs ont anticipé la baisse du

taux garanti du produit. À l'arrivée, les résultats attendus sur les deux années ont en définitive dépassé les objectifs mais avec une répartition différente.

- Au Luxembourg : les développements aux Pays-Bas se distinguent par une importante contribution de 35 millions d'euros à la suite de la reprise d'engagements d'un fonds de pension.

Par ailleurs, les activités de IIServices continuent leur progression. C'est en particulier le cas avec les demandes de calculs IAS-19 et d'audits. IIServices observe encore le marché pour fournir à ses clients les nouveaux services dont ils auraient besoin. À titre d'exemple, le développement d'un fonds de pension paneuropéen est une des solutions à l'étude chez IIServices.

## En bonne santé financière

Pour la deuxième année consécutive, Integrale affiche un excellent résultat opérationnel. Pour ses activités groupe, son **résultat courant** s'élève à 69,5 millions d'euros affectés comme suit : 48,6 millions pour la constitution d'une provision pour taux clignotant, 18,4 millions au fonds de réserve et le solde de 2,5 millions distribué en répartition bénéficiaire accordée aux affiliés.

La **valeur des actifs** d'Integrale est largement supérieure au montant qu'il faudrait rembourser à ses affiliés s'ils rachetaient tous leurs contrats. Integrale reste investisseur net avec des flux en-

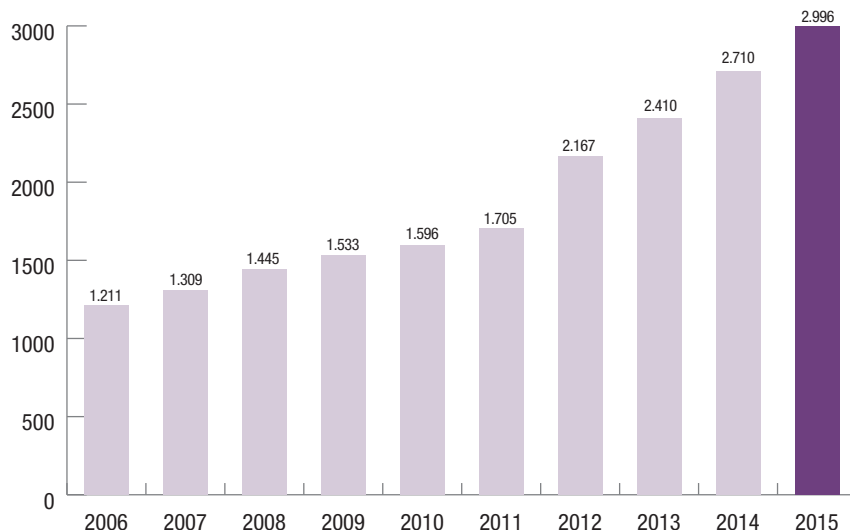
trants supérieurs à ses décaissements. La **marge de solvabilité** dans le régime encore en vigueur en 2015 (Solvabilité I) s'élève à 350,6 % au 31 décembre 2015, soit plus du triple du niveau demandé. Même sous la législation Solvabilité II en place depuis ce 1<sup>er</sup> janvier, une législation beaucoup plus exigeante, les ratios de Solvabilité dépassent, selon nos estimations, le seuil réglementaire.

En termes de dépenses, le **ratio des frais généraux** passe de 0,44 % à 0,45 %. Il s'agit d'une augmentation modérée si l'on tient compte des coûts qu'entraînent les nouvelles réglementations. Elle démontre tout le souci d'Integrale de limiter ses

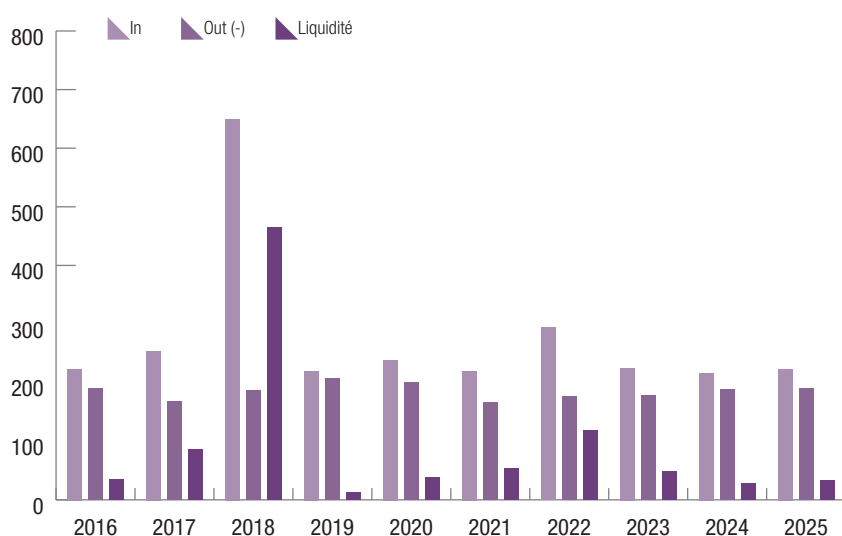
dépenses alors même qu'elle continue de recruter pour répondre à ses obligations.

Enfin, Integrale a attribué en 2015 des **taux de rendement** attrayants au regard de ceux du marché. Dans ses activités groupe, Integrale continue à proposer aux employeurs un taux net minimum de 3,25 % grâce à la répartition bénéficiaire allouée. Ce rendement permet aux employeurs de ne pas être en difficulté face à l'exigence de la garantie minimum qu'ils doivent respecter sur les cotisations patronales. En termes de rendement net pondéré, il s'élève en 2015 à 3,34 %.

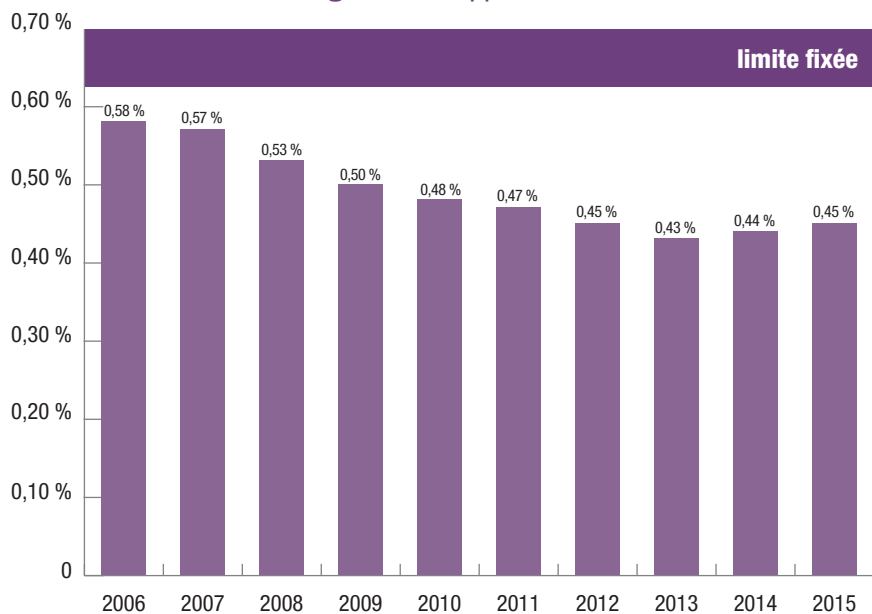
### Évolution des provisions techniques en € millions (Belgique et Luxembourg)



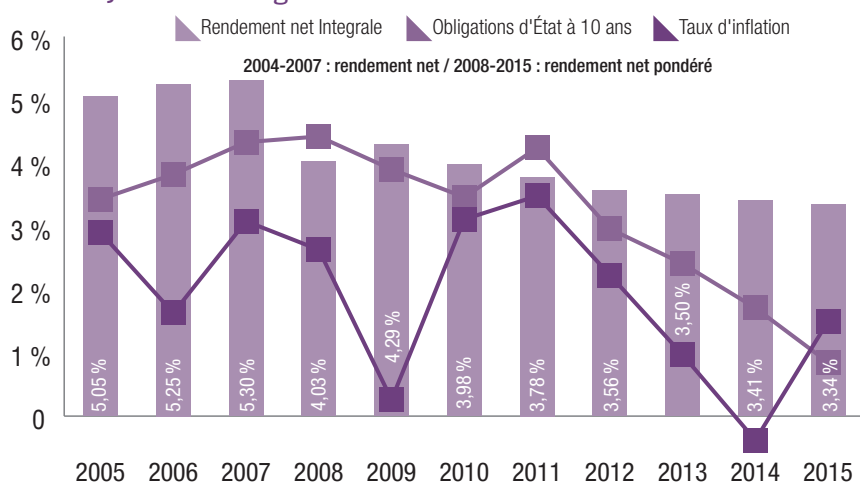
### Investisseur net en € millions



## Évolution du ratio des frais généraux rapportés aux actifs



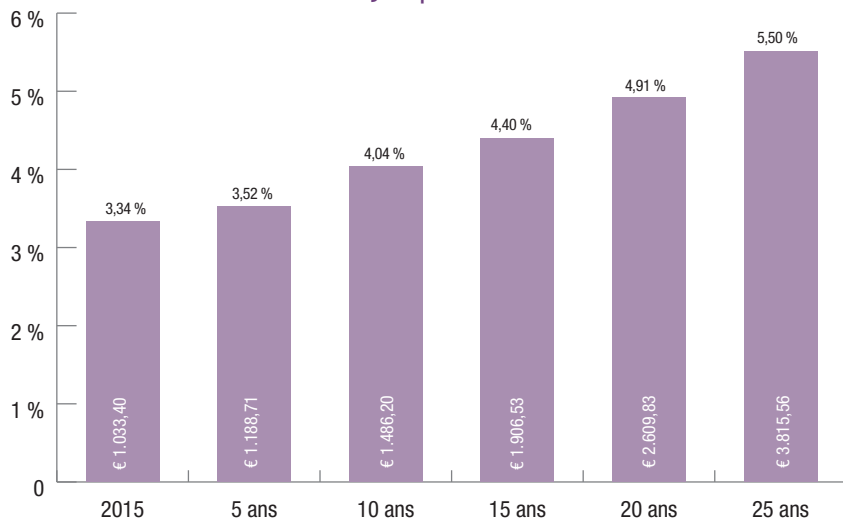
## Comparaison entre le rendement net d'Integrale, l'inflation et le rendement moyen brut d'obligations d'État en euros d'une durée de 10 ans



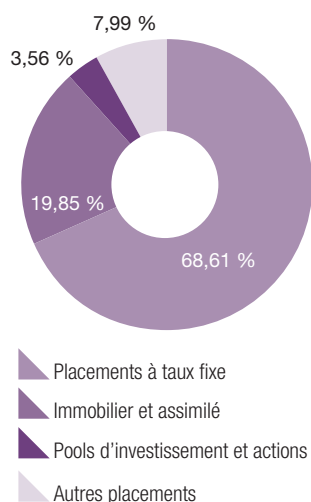
## De l'importance des associations représentatives

En 2015, Integrale est restée membre des associations représentatives AMICE, UAAM, IABE, et ABIP. En particulier, Integrale souligne le lobbying efficace de l'association belge des institutions de pension lors des négociations pour l'adaptation de la loi du 18 décembre sur les pensions complémentaires. En outre, cette association a décidé de changer de nom et de style en janvier 2016 pour devenir « PensioPlus » : un nom plus explicite pour décrire son expertise en matière de pensions complémentaires et la valeur ajoutée qu'elle apporte à ses membres. De son côté, l'UAAM, l'union des associations d'assurances mutuelles, a préparé l'organisation du congrès de l'AMICE, l'association européenne des entreprises d'assurances mutuelles et coopératives, qui se tiendra à Gand en juin 2016. Avec ce congrès, les organisateurs ambitionnent de rassembler les hommes et femmes politiques qui pourraient renforcer le rôle de ces organismes au niveau européen.

## Évolution du rendement net moyen pour les affiliés



## Investir pour assurer le rendement



Comme à son habitude, Integrale a cherché en 2015 à identifier des placements capables de procurer un certain rendement tout en évitant des risques démesurés. Ce fut le cas avec les placements à taux fixe et les investissements immobiliers. Pour ces derniers, les critères de choix d'Integrale sont inchangés : baux de longue durée, locataires de qualité et bâtiments respectueux de la norme environnementale BREAAAM.

Les nouveautés en 2015 viennent d'investissements dans des fonds d'infrastructures et des fonds de crédit. Avec les fonds d'infrastructures, Integrale finance des projets tels que des parcs éoliens, des

infrastructures ferroviaires ou des hôpitaux ; une sélection de projets en lien avec la vie des collectivités. Les fonds de crédit assurent quant à eux une diversification au niveau des émetteurs obligataires.

Enfin, dans les mesures prises pour réduire les risques au regard de Solvabilité II, Integrale a procédé à une réduction complète de son portefeuille d'actions. Elles ont été vendues à différents moments selon les conditions du marché. Le fruit de la vente a été réinvesti dans un fonds d'obligations convertibles, d'obligations d'État et Corporate, tout en respectant toujours les limites des règles de placement d'Integrale.



► Parmi les investissements immobiliers sélectionnés par Integrale, plusieurs maisons de retraite ont été financées en partenariat avec le groupe ORPEA (acteur de référence européen dans des maisons de retraite médicalisées ou des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et Triamant.



## Assumer sa responsabilité sociétale

Integrale a toujours considéré sa responsabilité sociétale comme très importante. Ses décisions intègrent des préoccupations sociales, environnementales et économiques. Parmi celles-ci :

- Les investissements immobiliers d'Integrale suivent les normes les plus récentes et modernes en matière de respect de l'environnement (norme BREAAAM). Son bâtiment à Tour et Taxis (Bruxelles) où s'est tenue l'Assemblée Générale 2015 a été récemment cité dans la presse comme « le bâtiment le plus écologique d'Europe » ; plusieurs institutions apprécient d'ailleurs y organiser des événements pour ce symbole qu'il représente.
- Integrale réalise des investissements dans les installations de panneaux photovoltaïques.
- Integrale s'interdit de spéculer sur les matières premières, en particulier les matières alimentaires comme le blé, le soja et le café.
- Integrale s'implique dans des projets spécifiques : projets en faveur d'enfants défavorisés ou en décrochage, soutien à diverses associations, causes solidaires, universités et étudiants,...

En 2015, Integrale a franchi un pas de plus dans la sélection de ses placements en adhérant au Réseau Financité asbl. Par cette affiliation, Integrale dispose d'une liste noire d'entreprises et d'États comportant un risque quant au respect des principes contenus dans les conventions ratifiées par la Belgique sur 5 thèmes : droit humanitaire, droit social, droit civil, environnement et gouvernance.

## Integrale et les particuliers

Integrale s'est spécialisée essentiellement dans les solutions de pension complémentaires de type assurance groupe. Elle n'abandonne toutefois pas les particuliers en leur proposant divers produits de (re) placement, sous forme de capital ou de rente.

Parmi ceux-ci, on retrouve le produit CertiFlex commercialisé par Ethias, mais assuré par Integrale. Sur 2014 et 2015, les encaissements cumulés de CertiFlex dépassent les estimations. Integrale envisageait 150 millions d'euros d'encaissement et c'est 181 millions qui ont été enregistrés. Cet attrait pour ce produit provient très certainement du taux de rendement qui lui est accordé. Il était de 2,42 % en 2014 et s'établit après répartition bénéficiaire à 2,25 % net en 2015. Il s'agit d'un rendement honorable. Le taux garanti minimum pour ce produit a été abaissé au 16 février 2015 à 1,25 % net.

Les produits similaires « Integrale 786 » et « Integrale 786 Fiscal » ne sont actuellement ouverts que pour les contrats existants, mais Integrale se félicite également qu'une association de consommateurs bien connue recommande régulièrement ces deux produits.

En 2015 encore, pour faire face aux taux restant trop faibles, Integrale a recherché des solutions pour ses affiliés et futurs retraités ; c'est notamment le cas avec un produit de rentes différées permettant aux souscripteurs une sorte de protection contre la dépendance.

## Dans l'ADN d'Integrale : aider ses membres et affiliés

En 2015, le contexte de régulation du marché d'Integrale a nécessité d'intégrer et de respecter de nouveaux dispositifs et règlements. Face aux changements complexes de législation, Integrale met tout en œuvre pour se conformer aux nouvelles dispositions, mais aussi pour aider ses membres et affiliés à se mettre en règle.

À commencer par la modification de la loi sur les pensions complémentaires (finalisée le 18 décembre 2015) qui remplit un double objectif : garantir la pérennité et le caractère social des pensions complémentaires et renforcer le caractère complémentaire par rapport aux pensions de retraite. Pour informer et aider ses membres à mettre en œuvre cette nouvelle législation, Integrale a organisé une Integrale Academy le 16

février 2016. Integrale publiera également plusieurs newsletters et un « Questions/Réponses » spécifique sur le sujet. De nouvelles dispositions sont annoncées par le Gouvernement en 2016 : pension libre complémentaire pour travailleurs salariés, pension complémentaire pour les indépendants-personnes physiques, pension complémentaire pour les contractuels, révision de la fiscalité, ... Integrale continuera à suivre l'actualité et à informer ses membres et affiliés. La FSMA, en charge de la protection des consommateurs et des épargnants, est chargée d'assurer le suivi de l'application de la loi sur les pensions complémentaires. Elle a déjà demandé des informations au sujet de certaines catégories de clients d'Integrale. Ces demandes ont été honorées.

Dans ce même ordre d'idée, Integrale a intensifié ses travaux pour compléter la base de données du deuxième pilier (DB2P) gérée par SIGeDIS et dont l'objectif est l'ouverture de la base de données aux citoyens après l'été 2016. Indéniablement et malgré l'objectif louable de ce projet, ces exigences représentent pour tous les assureurs une surcharge de travail, tant à la constitution qu'à la mise à jour prévue annuellement.

### Modification de la loi sur les pensions complémentaires : trois changements majeurs

1. Le premier concerne le **rendement garanti par le preneur d'assurance** (l'employeur) en vue de le soulager de la charge liée à son engagement. Anciennement fixés à 3,25 % et 3,75 %, les taux garantis étaient devenus totalement disproportionnés au regard des marchés financiers. Ils seront désormais variables (en fonction du taux des emprunts d'état à 10 ans sur une moyenne de 24 à 36 mois) dans une fourchette comprise entre 1,75 % et 3,75 %. Le système est de plus dédoublé selon deux méthodes :
  - La méthode verticale pour les plans sans garantie de tarif jusqu'au terme, la méthode actuelle. Cette méthode fonctionne comme un livret d'épargne : toute la garantie accumulée passe au

nouveau taux jusqu'au changement de taux suivant.

- La méthode horizontale pour les produits d'assurance groupe avec une garantie de tarif jusqu'au terme fournie par l'institution de pension. La méthode horizontale fonctionne par tranches ; l'employeur devant continuer à garantir le taux en question jusqu'au terme.

C'est la méthode horizontale qui s'applique pour la toute grande majorité des membres d'Integrale.

2. Le second porte sur le **paiement des prestations (capitales et/ou rentes des plans de pension) du 2<sup>ème</sup> pilier** : il doit désormais se faire au moment de la prise de la pension légale et non plus au terme du contrat d'assurance. Des mesures dérogatoires et transitoires sont toutefois prévues ainsi que des mesures d'accompagnement pour les contrats qui ont été mis en gage pour

l'acquisition d'un bien immobilier.

Conséquences : certains affiliés ne pourront pas percevoir leurs prestations à l'âge terme prévu dans le contrat tandis que d'autres y seront obligés alors qu'ils n'ont pas encore atteint l'âge terme du contrat.

3. Le troisième est relatif aux affiliés qui quittent leurs employeurs : ils peuvent désormais demander une **couverture décès** égale à l'épargne constituée. Auparavant, quitter son employeur signifiait parfois l'arrêt de cette couverture décès. Il est à noter que les structures d'accueil, marché où Integrale est un des acteurs les plus actifs, permettent entre autres d'obtenir une couverture décès.



## À l'arrivée : une nouvelle reconnaissance !

IPE (Investment & Pensions Europe) est un magazine spécialisé reconnu dans le domaine des pensions. Il récompense chaque année les meilleurs fonds de pension, caisses de retraite et autres institutions de pension européens. Le jeudi 19 novembre 2015, Integrale terminait l'année avec une bonne nouvelle. Elle a gagné pour la deuxième année consécutive l'IPE Award – Country Belgium, une belle récompense. C'est

devant plus de 600 professionnels du monde des pensions qu'Integrale a pris possession de son précieux trophée. Le jury a particulièrement mis en avant son processus d'investissement combinant rendement et sécurité, une structure de frais faibles et le maintien d'une garantie de rendement minimum.

### Disposer des bons talents

De 2014 à 2015, Integrale a connu une croissance de ses effectifs de 117 à 123 collaborateurs. Ces nouveaux talents ont renforcé les équipes de l'audit, du juridique, de liquidation, de gestion des secteurs, de l'informatique et du secrétariat de direction. Un renforcement complémentaire de deux personnes est déjà prévu pour la gestion des risques en 2016. En plus du nombre, 2015 fut une année marquée par d'intenses formations à Solvabilité II et à la gestion des risques.

### Communiquer, plus qu'une nécessité

Vu le contexte mouvementé de l'année écoulée, la communication a été capitale en 2015. Pour garder les membres et affiliés informés, pour collaborer avec les autorités de contrôle, pour partager l'actualité d'Integrale avec le personnel, le motiver et répondre à ses inquiétudes, pour mobiliser les partenaires ou répondre à la presse... Que ce soit au travers de supports papiers, d'outils multimédias ou de réunions, Integrale dispose de tous les moyens nécessaires pour entretenir la proximité et la transparence qui la caractérisent.

## Tableau synthétique actif/passif 2014 - 2015

Actif (x 1.000 €)	2015	2014
B. Actifs incorporels (état n°1)	481	473
C. Placements	2.921.300	2.592.183
D. Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement *	10.786	10.785
E. Créances	26.736	24.139
F. Autres éléments d'actif	190.015	248.734
G. Comptes de régularisation	41.978	39.404
<b>TOTAL</b>	<b>3.191.296</b>	<b>2.915.718</b>
Passif (x 1.000 €)	2015	2014
A. Capitaux propres (état n°5)	76.691	46.691
B. Passifs subordonnés (états n°7 et 18)	153.100	150.900
Bbis. Fonds pour dotations futures, brutes	9.652	7.166
C. Provisions techniques	2.842.534	2.595.830
D. Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement *	10.786	10.785
E. Provisions pour autres risques et charges	11.644	35.163
G. Dettes	72.426	64.192
H. Comptes de régularisation	14.463	4.991
<b>TOTAL</b>	<b>3.191.296</b>	<b>2.915.718</b>

► \* du groupe d'activités « vie » lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise d'assurance (Branche 23 ou produits en unités de compte).